

Projet d'architecture paysagère I

UE 07

CATEGORIE : AGRONOMIQUE **SECTION :** Architecture des Jardins et du Paysage

OPTION :

Année : BLOC 1

Acronyme : AJU13PRAPAY1

Langues d'enseignement : Français

Coordonnées du service : HELdB - CAMPUS CERIA
Bâtiment 4C - 1er étage
Avenue Emile Gryzon 1 - 1070 Bruxelles

Enseignant responsable : SAUSSEZ G. - gilles.saussez@cnldb.be

Autre(s) enseignant(s) de l'UE : HUBERT Laurie - laurie.hubert@cnldb.be
HEUSS Sébastien - sebastien.heuss@cnldb.be

Nombre d'heures : 135 h

Nombre de crédits : 11 ECTS (Facteur de pondération)

Niveau du cycle : 1

Période : Q1 & Q2

Cadre européen de certification : Niveau 6

Liste des UE pré requises : Néant

Liste des UE co requises : Néant

Caractère obligatoire ou au choix dans le programme ou option de l'étudiant :

Cours obligatoire dans le programme.



Contribution de l'UE au profil d'enseignement du programme :

Au terme de sa formation, le bachelier en **Architecture des Jardins et du Paysage** est capable de :

- élaborer, individuellement ou en groupe, des documents didactiques et/ou des fiches techniques liés de près ou de loin à l'architecture des jardins et du paysage, sur base de l'analyse d'une documentation scientifique et/ou technique.
- maîtriser les outils d'information et de communication oraux, écrits, graphiques et/ou informatiques adaptés à un public-cible auquel il présente et explique un projet d'aménagement extérieur ou une étude du paysage.
- adapter l'élaboration de ses travaux d'architecture des jardins et du paysage, en fonction de l'évolution de son secteur d'activité et en faisant preuve de réflexivité.
- faire preuve d'esprit critique dans les travaux d'architecture des jardins et du paysage qu'il présente, seul ou en groupe.
- analyser, au travers de diverses études de cas, les aspects légaux, administratifs, économiques et sociétaux de la gestion des dossiers liés à l'AJP et au statut de paysagiste.
- rédiger et présenter un diagnostic d'un site paysager (imposé par le professeur ou basé sur un choix argumenté) à diverses échelles en tenant compte de tous les facteurs impactant du paysage et ce, sous forme graphique et/ou textuelle.
- concevoir et argumenter le choix de la gestion des plantations d'un site selon des critères scientifiques, techniques, esthétiques et de développement durable et ce, sous forme graphique et/ou textuelle.
- rédiger et présenter un projet créatif et fonctionnel de planification et/ou d'aménagement d'un site paysagé à diverses échelles et ce, sous forme graphique et/ou textuelle.
- concevoir et argumenter le choix et la mise en œuvre de l'aménagement technique et esthétique d'un site, dans une optique de développement durable, sous diverses formes : plans, coupes, détails techniques, cahier des charges et textes illustrés.

Autres connaissances ou compétences prérequis :

- Connaissances : Néant
- Compétences : Néant

Descriptif des objectifs et des contenus de l'UE :

Atelier projets 1 :

Objectifs :

- Apprendre à concevoir et à communiquer un projet de jardin privé à partir d'une situation bien réelle (terrain existant, prise en compte des besoins et attentes des propriétaires...);

Contenu :

- Exercice de composition spatiale un thème donné ;
- Exposé et mise en application des différentes étapes d'élaboration d'un projet d'architecture des jardins (relevé d'une situation existante, conception d'un programme, élaboration d'un fond de plan, d'un organigramme, d'une esquisse et in fine de l'avant-projet) ;
- Exposé des méthodes d'étude et de communication d'un projet d'architecture des jardins (plans, maquette, croquis ...);
- Exposés thématiques choisis en fonction du programme (ex : intégration d'une baignade, jardin nécessitant peu d'entretien, budget limité...) ou des difficultés rencontrées sur le terrain (ex : traitement des niveaux, réglementations urbanistiques, contraintes environnementales,...);

Activités et méthodes d'apprentissage et d'enseignement :

Atelier projets 1 :

Visites de terrain ; exposés théoriques thématiques, illustrés d'exemples ; recherches et travaux en atelier sous le contrôle suivi des professeurs ; poursuite et finition des travaux à domicile ; séances communes de bilan après correction des travaux en cours d'année.

Mode d'évaluation et de pondération par activité au sein de l'UE :

Cours Concernés	H	ECTS	Pond.	Janvier				Juin *				Deuxième session			
				Eval Continue	Travaux	Ecrit	Oral	Eval Continue	Travaux	Ecrit	Oral	NR	Travaux	Ecrit	Oral
Atelier projets 1	135	11	100%	30%	0%	0%	0%	70%	0%	0%	0%	100%	0%	0%	0%

NR = Note reportée

Informations sur le mode d'évaluation :

Attention la méthode de calcul de la note UE ci-dessous prévaut sur toute autre consigne indiquée dans la fiche UE.

Méthode de calcul de la note finale d'une UE

La note finale attribuée à une UE doit, dans tous les cas, être calculée en effectuant la moyenne arithmétique pondérée des notes des AA composant l'UE.

Remarque :

Lors des délibérations, en raison de circonstances exceptionnelles et notamment sur proposition des mini-jurys, rien n'empêche que le jury plénier puisse attribuer les crédits associés à une UE dont la note est inférieure à 10/20, sans modifier la valeur de cette dernière.

- Remise intermédiaire projet 1: fin de la période A (5%)

*travail écrit correspond à 100% de l'évaluation certificative, (oral formatif) ;

- Remise et présentation projet 1: fin de la période B (25%)

*travail écrit correspond à 100% de l'évaluation certificative, (oral formatif) ;

- Remise intermédiaire projet 2: fin de la période C (10%)

*travail écrit correspond à 90% de l'évaluation certificative,

*présentation orale correspond à 10% de l'évaluation certificative ;

- Remise et présentation projet 2: période D1 (30%)

*travail écrit correspond à 85% de l'évaluation certificative,

*présentation orale correspond à 15% de l'évaluation certificative ;

- Remise et présentation projet 3: fin de la période D2 (30%)

*travail écrit correspond à 85% de l'évaluation certificative,

*présentation orale correspond à 15% de l'évaluation certificative ;

Justifier la NR en 2de session :

Le cours d'Atelier projets, cours central de la formation d'architecte des jardins et du paysage, s'évalue au fil des travaux remis durant la période afférente, ce non seulement par analyse desdits travaux remis et de leur présentation orale par leurs étudiants-auteurs, mais également par l'observation de l'évolution de chacun de ces travaux au fur et à mesure des semaines passées à les élaborer lors des séances de cours-atelier. Le regard critique des enseignants, ainsi que les échanges et la concertation entre enseignants et étudiants, sont donc essentiels à la bonne évolution de ces travaux. C'est à ce titre, et en outre pour s'assurer que ce sont bien les étudiants eux-mêmes qui réalisent leurs travaux, que l'évaluation du cours d'Atelier-projets 1 est fixée uniquement en évaluation continue, et que celle-ci ne peut être remédiable en 2ème session – les enseignants ne pouvant assister à l'élaboration d'un projet pendant la période de vacances d'été, et l'élaboration d'un projet complet ne pouvant se faire convenablement sur la seule période de la 2ème session.

* Le cas échéant, les évaluations de la session d'examens de janvier ne sont reportées en juin que si la note est $\geq 10/20$.

Informations complémentaires :

- Concernant les travaux à remettre:

* Aucun retard ne sera accepté pour la remise des travaux : tout travail remis en retard sera sanctionné d'une cote de ZERO. Aucun certificat médical ne sera accepté pour le jour de la remise d'un travail, vu que la période de réflexion et de construction du projet a lieu avant ce jour.

*En cas d'absence le jour de la remise, le projet doit : - Soit être apporté à l'Institut à l'heure prévue par un tiers aux professeurs concernés; - Soit être déposé au secrétariat avec mention de la date et de l'heure signée par la secrétaire.

*En cas de maladie de courte durée (1 ou 2 jours), le projet doit : - Soit être apporté à l'Institut à l'heure prévue par un tiers aux professeurs concernés; - Soit être déposé au secrétariat avec mention de la date et de l'heure signée par la secrétaire.

*En cas de maladie prolongée et sous réserve d'un certificat médical, un délai supplémentaire peut être accordé par les enseignants, en fonction des circonstances...

- Concernant les évaluations continues:

*Une absence à une évaluation, lorsqu'il n'est pas possible la représenter ultérieurement, est sanctionnée par un 0.

*Les présences aux ateliers sont obligatoires vu que ceux-ci sont centraux dans la formation et qu'ils incarnent l'applicabilité du métier d'Architecte Paysagiste

Acquis d'apprentissages sanctionnés, spécifiques et contribuant à l'UE :

À l'issue du cours de **Atelier projets 1**, l'étudiant est capable de :

- Etudier la situation existante d'un lieu et le programme d'un projet de jardin, d'en organiser les fonctions, leurs liaisons et leurs espaces, et de communiquer, par les moyens graphiques, visuels et oraux adaptés, les résultats de ses réflexions sous la forme d'un projet personnel de jardin privé avec plantations et matériaux adéquats - projet élaboré avec réflexivité au fil de sa conception et, le cas échéant, en y privilégiant une optique de développement durable ;
- Poursuivre des recherches et augmenter sa documentation en rapport avec les projets et l'architecture des jardins et du paysage tout en s'adaptant à l'évolution des secteurs professionnels concernés.

Description des sources, des références et des supports OBLIGATOIRES :

Atelier projets 1 :

Notes prises au cours;

Documents photocopiés distribués lors des exposés.

Fiches disponibles sur le campus numérique;



Description des sources, des références et des supports SUGGERES :

Atelier projets 1 :

- Pechere R., Grammaire des jardins Secrets de métier, Éditions Racine, Bruxelles, 2002
- Reid G.W., Dessin d'architecture paysagère, Eyrolles, Paris, 2005
- Recherches en bibliothèques spécialisées, revues spécialisées, expositions et conférences sur l'architecture des jardins, visites de jardins, voyages.